

## INFORMATIONS GENERALES

- Un questions-réponses sur le Coronavirus COVID-19 est en ligne sur le site du gouvernement et régulièrement mis à jour : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> et au numéro vert : 0800 130 000
- Les ministères du Travail et des Solidarités et de la Santé ont mis en ligne un questions-réponses plus spécifiquement destiné aux salariés et entreprises : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/coronavirus-questions-reponses-entreprises-salaries>
- Où télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire ? Il faudra une à chaque déplacement. Il sera possible de la recopier à la main, sur papier libre, à défaut de pouvoir l'imprimer. Cf en pièce jointe également <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**Mise en arrêt d'un salarié** : devant garder un enfant de moins de 16 ans, si aucune solution de télétravail ne peut être retenue :

- **Modalités** : c'est l'employeur qui doit, via la page employeur du site dédié <https://declare.ameli.fr/>, déclarer l'arrêt de travail ;